

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du mardi 05 avril 2022 à 20h00 à la salle des fêtes de Crozet

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. LEQUIN Didier, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Pétra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, Michel CHANEL, Mme LENG GOLLIET Amély, Mme LACHAUX Laurie

Excusés : Mme COTTIN Véronique, Mme POMMES Kathy, Mme VALLECORSIA Sofia, M. LACHAUX Patrice, M. Du BOIS Jérôme

Procurations : Mme COTTIN Véronique à Mme SLADE Judith, Mme VALLECORSIA Sofia à Mme JOUANNET Martine, Mme POMMES Kathy à M. LESEGRETAIN Bernard, M. LACHAUX Patrice à Mme JOUANNET Martine, M. Du BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} mars 2022

FINANCES

Point n°1 : Décisions du Maire

Point n°2 : Factures et engagements

Point n°3 : Vote des taux d'imposition 2022

Point n°4 : Approbation des Comptes de Gestion 2021 des budgets de la commune, de la forêt communale et du centre VTT

Point n°5 : Approbation des Comptes administratifs 2021 des budgets de la commune, de la forêt communale et du centre VTT

Point n°6 : Affectations des résultats des budgets de la commune, de la forêt communale et du centre VTT

Point n°7 : Adoption des Budgets primitifs 2022 Commune et VTT

VIE ASSOCIATIVE

Point n°8 : Subventions 2022

Point n°9 : Compte-rendu de la commission

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°10 : EPF Ain : portage foncier - Rétrocession

TRAVAUX - SECURITE – FORET

Point n°11 : Compte-rendu de la commission

Point n°12 : Commission Consultative des Sapeurs-pompiers volontaires : modification des membres conseillers élus

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°13 : Compte-rendu de la commission

Point n°14 : Autorisation d'urbanisme

INTERCOMMUNALITE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°15 : Compte-rendu des commissions enfance et jeunesse - CCAS - Embellissement

INFORMATIONS DIVERSES

- Ouverture de séance à 20h05
- M. NOUVELLE est nommé secrétaire de séance
- Approbation du PV du 1^{er} mars 2022 : pas de remarques

FINANCES

Point N° 1 Décisions du maire

25/02/2022	Convention d'honoraires cabinet d'avocat Mariller	Phase 1 : forfait de 2000 € HT Phase 2 : forfait de 1000 € HT Phase 3 : 500 € HT
28/03/2022	SIEA : devis chemin du Peillon éclairage public	Montant total des travaux : 25 100€ Participation SIEA : 6590,40€ Fonds de compensation TVA : 4117,40€ Dépense prévisionnelle Commune : 14 392,20€
28/03/2022	Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction et l'analyse de des offres pour l'accord cadre Voirie - Agence départementale de l'Ain	2 925,00 €
28/03/2022	CAPG convention utilisation des itinéraires de randonnée	Parcelle 0430 section (route du col)

Mme la Maire précise que les honoraires de M^e Mariller concernent la requête en annulation du PC Européan Homes déposé par des riverains de Villeneuve.

Point N° 2 Factures et engagements

Pas de questions.

Point N° 3 Vote des taux d’imposition 2022

Madame la Maire rappelle que lors du débat d’orientation budgétaire, il a été proposé de maintenir les taux d’imposition de l’année précédente, conformément aux engagements pris lors de son élection.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur les taux d’imposition des taxes directes locales 2022 selon l’Etat 1259 reçu la DGFIP :

ETAT 1259	BASES EFFECTIVES 2021	BASES PREV 2022	TAUX 2022	TAUX 2021	PRODUITS 2022 TX INCHANGES
Taxe foncier bâti	3 360 565 €	3 554 000 €	22.24	22.24	790 410 €
Taxe foncier non bâti	64 449 €	66 800 €	47.57	47.57	31 777 €
TOTAL					822 187€

Le conseil municipal, à l’unanimité :

DECIDE les taux d’imposition 2022 suivants :

-Taxe foncier bâti : 22.24 %

-Taxe foncier non bâti : 47.57 %

Point N° 4 Approbation des comptes de gestion 2021 des budgets COMMUNE - BOIS - VTT

Budget Commune :

M. Lequin rappelle que les comptes de gestions sont tenus par le Percepteur qui exécute les opérations de recettes et de dépenses de la commune. Pour chaque exercice budgétaire, les comptes de gestion et les comptes administratifs, qui sont tenus par la mairie, doivent être identiques.

L’excédent de fonctionnement est de 554 008€ et l’excédent d’investissement est de 770 868€.

M. Lequin indique qu’il y a eu moins de dépenses pendant la crise sanitaire, les projets ayant été retardés. Il ajoute qu’il va y avoir un impact financier non négligeable en 2022 au vu des prix des matériaux qui augmentent fortement.

Les 554 000 € d’excédent de fonctionnement peuvent être transférés en recettes d’investissement. Ce qui est préconisé pour financer les investissements de la commune.

Mme la Maire précise que les 554 000€ correspondent environ au montant de la CFG (compensation financière genevoise) qui est versée à la commune pour réaliser des investissements.

M. Nouvelle soulève que le nombre important de frontaliers est une perte financière pour la commune qui n’est pas toujours comblée par l’Etat.

Mme la Maire ajoute que la CFG est tout de même une compensation non négligeable pour les communes.

M. Chanel précise que la CFG fait en sorte que l’ensemble de la population propriétaire paye moins d’impôts afin de pouvoir dégager une capacité d’investissement.

Mme la Maire indique que concernant le choix de la municipalité de ne pas augmenter les taux d’imposition est une décision forte alors que beaucoup de charges vont augmenter pour la population et la collectivité.

Mme Reboul Salze ajoute que c’est un vrai challenge pour la commune d’autant plus que la situation géopolitique est compliquée.

Budget BOIS :

Mme la Maire rappelle que ce sont les derniers Compte de gestion et Administratif du budget Bois, celui-ci étant intégré au budget Commune 2022.

M. Lequin indique que c’est un budget particulier, qui suit les cours du bois, les fluctuations et les demandes... Les ventes et les recettes sont aléatoires, donc un budget moins fidèle au prévisionnel. Les résultats de fonctionnement sont déficitaires, il faudra les couvrir dans le BP Commune.

Budget VTT :

La commune n’a pas pu encaisser de loyer vu la liquidation judiciaire du précédent gestionnaire. Des recettes ont tout de même été inscrites, les titre ayant été émis.

Mme la Maire informe que c’est désormais la trésorerie d’Oyonnax qui gère les comptes de la commune, et que ce changement a retardé les réponses à nos questions pour les remboursements des loyers. Elle propose de passer au vote.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

ADOpte les comptes de gestion 2021 des budgets Bois – VTT – Commune.

COMMUNE

RESULTATS D’INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d’investissement 2021	1 867 078.86 €	Recettes de fonctionnement 2021	2 121 594.92 €
Dépenses d’investissement 2021	1 096 210.70 €	Dépenses de fonctionnement 2021	1 567 586.85 €

BOIS

RESULTATS D’INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d’investissement 2021	45 002.94 €	Recettes de fonctionnement 2021	5 106.26 €
Dépenses d’investissement 2021	6 349.18 €	Dépenses de fonctionnement 2021	25 175.99 €

VTT

RESULTATS D’INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d’investissement 2021	0	Recettes de fonctionnement 2021	12 655.64 €
Dépenses d’investissement 2021	0	Dépenses de fonctionnement 2021	5 439.70

Point N° 5 Approbation des comptes administratifs 2021 des budgets COMMUNE - BOIS- VTT

Mme la Maire quitte la séance afin de procéder au vote. M. Lequin prend la présidence de la séance.

Il fait part aux membres du conseil que les comptes administratifs 2021 sont bien identiques aux comptes de gestion du percepteur. Il propose de passer au vote s’il n’y a pas de questions.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

ADOpte les comptes administratifs 2021 des budgets Commune - Bois - VTT

Point N° 6 Affectations des résultats 2021 des budgets COMMUNE - BOIS – VTT

M. Lequin présente les affectations de résultat et propose de passer au vote.

Le conseil municipal, à l’unanimité :

AFFECTE les résultats de clôture de l’exercice 2021 des budgets Commune - Bois -VTT comme indiqué ci-dessous.

COMMUNE

RESULTATS D’INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d’investissement 2021	1 867 078,86	Recettes de fonctionnement 2021	2 121 594,92
Dépenses d’investissement 2021	1 096 210,70	Dépenses de fonctionnement 2021	1 567 586,85
Soit un excédent de	770 868,16	Soit un excédent de	554 008,07
Résultats antérieurs reportés	2 747 385,45	Résultats antérieurs reportés	0,00
Résultat de clôture Invest. 2021	3 518 253,61	Résultat de clôture Fonct. 2021	554 008,07
Report en Recettes d’investissement au 001	3 518 253,61	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	0,00
Affectation de résultat en Recette d’investissement cpte 1068 au B.P. 2022	554 008,07		

BOIS

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2021	45 002,94	Recettes de fonctionnement 2021	5 106,26
Dépenses d'investissement 2021	6 349,18	Dépenses de fonctionnement 2021	25 175,99
Soit un excédent de	38 653,76	Soit un déficit de	-20 069,73
Résultats antérieurs reportés	44 687,15	Résultats antérieurs reportés	14 060,00
Résultat de clôture Invest. 2021	83 340,91	Résultat de clôture Fonct. 2021	-6 009,73
Report en Recettes d'Investissement au 001 dans le BP COMMUNE	83 340,91	Report en Dépense de Fonctionnement au 002	-6 009,73
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2022			

VTT

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2021	0,00	Recettes de fonctionnement 2021	12 655,44
Dépenses d'investissement 2021	0,00	Dépenses de fonctionnement 2021	5 439,70
Soit un excédent	0,00	Soit un excédent de	7 215,74
Résultats antérieurs reportés	109 315,45	Résultats antérieurs reportés	66 563,77
Résultat de clôture Invest. 2021	109 315,45	Résultat de clôture Fonct. 2021	73 779,51
Report en Recettes d'Investissement au 001	109 315,45	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	53 205,54
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2022	20 573,97		

Point N° 7 BUDGETS PRIMITIFS 2022 :

M. Lequin rappelle que l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire.

La capacité d'investissement permettra notamment de financer le projet pour la bibliothèque et la salle des fêtes.

Mme Reboul Salze demande s'il ne serait pas possible de fusionner également le budget VTT au budget de la Commune ?

Mme la Maire indique qu'avec les problèmes actuels de ce budget, ce n'est pas possible pour le moment.

M. Chanel ajoute que pour sa part il ne le ferait pas à cause de la TVA.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOpte le budget communal 2022

ADOpte le budget VTT 2022

BUDGET COMMUNE 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
	4 635 739.23 €		4 635 739.23 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
	2 062 650.00€		2 062 650.00€

BUDGET VTT 2022

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
20 000 €	129 889.42€
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
97 205.74€	97 205.74€

VIE ASSOCIATIVE**Point N° 8 Subventions 2022**

M. Lequin présente les demandes de subventions reçues pour cette année. Il précise que concernant le ski-club, l'association attend de connaître les tarifs des forfaits de la prochaine saison avant d'envoyer leur dossier.

Mme Mosteiro demande si des associations communales n'ont pas encore fait de demande. M. Lequin répond que plusieurs relances ont été faites mais qu'elles n'ont pas toutes sollicité la mairie.

Mme Mosteiro ajoute que concernant l'association d'aide aux devoirs, la mise en place va se faire progressivement d'ici la rentrée de septembre.

M. Gattone demande si Crozet Associations a fait un dossier ? Il lui est répondu que non, ce sont les associations adhérentes qui financent Crozet Associations

M. Pourrier présente les subventions du CCAS. Il informe qu'une antenne de la Ligue contre le cancer va être créée sur le Pays de Gex, d'où une attribution de subvention cette année.

Pour les Restos du Cœur, c'est une aide sous forme de bon alimentaire qui sera attribuée.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE l'attribution des subventions et cotisations comme indiqué ci-dessous.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2022.

Associations Communales	2022
S.C.J.G. SECTION CROZET SKI CLUB	Dossier non remis à ce jour
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 650
ECOLE DE MUSIQUE	2 730
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL	2 200
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	Dossier non remis à ce jour
SOU DES ECOLES	2 500
CLUB DES AINES	1 000
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900
COMITE DE JUMELAGE « NEIGE ET SABLE »	400
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600
UNION BOULISTE	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
COMITE DE JUMELAGE « NEIGE ET SABLE » foulée de Crozet	200
TOTAL	13 780

Associations hors communes	2022
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	180
Pays de Gex Natation	210
Avenir Gessien Gymnastique	360
AEA Athlétisme	180
MFR St Laurent de Chamousset	90
Chambre des métiers	90
Verger du Tiocan	200
Jeunes sapeurs-pompiers de Thoiry	100
TOTAL	1 410

Médico sociale	2022
Amicale de l'hôpital de Tougin	500 €
La Croix Rouge	250 €
Equipe d'Entraide	300 €
Ligue contre le cancer	200€
TOTAL	1250

Point N° 9 Compte-rendu de la commission

M .Lequin annonce que la journée des associations est fixée le 21 mai prochain. Elle aura lieu sur l'esplanade à côté de la mairie. Le pot des nouveaux arrivants aura lieu également la même journée. Les associations ont prévu des démonstrations pour que cette journée soit festive.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N° 10 EPF de l'Ain, rétrocession terrain Crozet / Givonetti-Roux

Madame la Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition réalisée par l'EPF de l'Ain, à la demande de la Commune, du tènement cadastré C n°1154, par acte authentique en date du 22 juin 2018.

En vertu de la convention de portage signée entre la Commune et l'EPF de l'Ain, la commune de Crozet s'est engagée à racheter ce bien au terme de 4 années de portage, suivant la signature de l'acte.

Le montant de la revente s'élève à 19 044.81 € HT, comprenant un prix d'acquisition d'un montant de 18 000 € et des frais d'acquisition supportés par l'EPF lors de l'acquisition d'un montant de 1044.81 €, frais d'acte notarié en sus.

En application des modalités de portage, la Commune a d'ores et déjà réglé les 3 premières annuités soit un montant de 14 283.60 €. Il restera à charge de la Commune le paiement de l'annuité restante soit un montant de 4761.21€.

La Commune devra également s'acquitter des frais de portage arrêtés précisément au jour de la rétrocession et du prorata de taxe foncière 2022 calculé en fonction du temps pendant lequel chacun aura été propriétaire au cours de l'année. Ces frais de portage s'entendent hors taxe, avec un taux de TVA applicable de 20%.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la rétrocession, par l'EPF de l'Ain, à la commune de Crozet, du tènement cadastré C 1154, au prix de 19 044.81€ HT selon les modalités exposées ci-dessus.

DONNE POUVOIR à Madame la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents et tous actes à intervenir en vue de la bonne réalisation de ce dossier.

TRAVAUX - SECURITE - FORET

Point N° 11 Compte-rendu de la commission

Mme Mosteiro présente les Travaux en cours :

- Salle de Rossillon : peinture pour 27 880 € - gouttières et couverture pour 4 200 € - réfection du muret et de la descente pour 2697 €. Le CERN doit nous confirmer une prise en charge à hauteur de 50%.
Ballon d'eau chaude et ventilation seront pris en charge totale du CERN
- Aménagement des deux classes : fin des travaux prévue fin avril. Problème avec l'entreprise de menuiseries intérieures Leobati Vittet – Le maître d'œuvre M. Chevillard de Caillaud Ingénierie intervient.
- Enfouissement réseaux télécom route de Gex : fin des travaux fin mars
- Alimentation électrique chemin du Quart pour les 37 logements des Hivouettes : fin des travaux
- Travaux sur réseaux d'eau route d'Harée – fin prévue vers début mai.
- Bâtiment technique : retard pris en raison d'études complémentaires demandées concernant le renfort du talus côté route de la Télécabine – Solution retenue : pose de plots provisoires durant les travaux puis enlèvement et remblai. Prévision de signature de marchés en juillet.
- Panneaux solaires avec SIEA : posés par-dessus la toiture. Voir les démarches à entreprendre.
- Dalle sous chapiteau : devis signés pour un total de 30 000 € - l'entreprise Paulme fera le terrassement en avril, l'entreprise Bert interviendra la première semaine de mai.
- Enfouissement réseaux électrique, éclairage public et télécom chemin du Peillon : choix du lampadaire Jargeau retenu, idem rue du Jura.
- Aménagement du Chemin des Noyers : prendre rendez-vous avec M. Barthélémy, géomètre, qui a réalisé le projet en 2017 pour présentation et choix des hypothèses qui avaient été émises.
- Budget 2022 : présentation des montants inscrits dans les différentes opérations :
 - 10 000 € - bibliothèque pour étude d'aménagement du secteur
 - 250 000 € - marché de réfection des voiries et marquage
 - 70 000 € - solde aménagement voie verte
 - 30 000 € - sécurisation skate park
 - 450 000 € - bâtiment technique
 - 10 000 € - Etude Bévy
 - 150 000 € - Aménagement chemin des Noyers**Total opérations : 978 500 €**

Point N° 12 Modification du nombre des membres du Comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires

En novembre 2020, le conseil municipal a désigné 5 conseillers municipaux pour siéger au comité consultatif des sapeurs-pompiers volontaires.

Suite à la démission de Mme Lachaux Laurie en tant que sapeur-pompier volontaire après 18 ans au CPI DE CROZET, il est proposé de désigner Mme Lachaux Laurie, membre élue et de modifier la composition des conseillers élus pour siéger au Comité.

Composition actuelle du Comité :

Sapeurs : Mathis THIRVAUDET / Sergent : Séverine SAULNIER / Adjudant : Francesco GENOVESE/Caporal : Quentin PEREZ ORTEGA

Chef de corps : Didier RATAJCZAK

Les élus désignés sont : Martine JOUANNET, Amély LENG-GOLLIET, Sophie REBOUL SALZE, Bernard LESEGRETAIN, Emmanuel GATTONE

Mme la Maire remercie Mme Lachaux pour son dévouement auprès du CPI pendant toutes ces années et précise que Mme Lachaux fût la première femme à avoir intégré le CPI de Crozet.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Mme LACHAUX Laurie en remplacement de Mme REBOUL SALZE Sophie

URBANISME

Point N° 13 Compte-rendu de la commission

Mme Reboul Salze fait part que l’association le « Vol libre gessien » souhaiterait installer un conteneur sous le skate park dans lequel serait stocké du matériel. Un accord de principe sera donné mais il faut préalablement poser une déclaration préalable. Elle ajoute qu’il serait intéressant de mutualiser les différentes structures de loisirs de plein air sur cet espace.

Point N° 14 Autorisations d’urbanisme

Mme Reboul Salze présente les autorisations d’urbanisme.

DP00113522 B0007	18/02/ 2022	DOTTI Daniel	166 impasse des Jardins d'Hiver	Création d'un garage	18/03/ 2022	TACITE
DP00113522 B0006	15/02/ 2022	LACHAUX Prisca Léna Adèle	87 rue de la Ramaz - Villeneuve	réfection de façade en bardage aluminium brun marque.	15/03/ 2022	TACITE
DP00113522 B0005	04/02/ 2022	JUNG Michael	686 chemin de la Pièce	Rénovation de la menuiserie extérieure (portes entrée, portes fenêtres et fenêtres). Remplacement de la menuiserie existante	04/03/ 2022	TACITE
PC00113521 B0024	17/12/ 2021	SNC COGEDIM SAVOIES LEMAN - M. LAGARDE Cédric	Route du Col - Les Corneillettes	Construction d'un ensemble résidentiel de 47 logements répartis en 4 bâtiments aux gabarits de R + 2.	31/03/ 2022	FAVORABLE AVEC RESERVE

Elle ajoute que les modifications de zonages du PLUIH sont actées et que ces modifications ont pour objectif de freiner les constructions dans le village. L’article dans le Crozet contact présente ces modifications.

INTERCOMMUNALITE

Commission ETIC : M.Nouvelle fait part des points soulevés en commission.

- Le chemin piéton sous le tracé des télécabines a été validé.
- Le projet de réseau pouce est finalement abandonné.
- L’agglo va passer une convention avec l’association Enduro du ghetto pour réaliser l’entretien et le suivi des pistes VTT sur le territoire gessien.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 15 Compte-rendu des commissions Enfance et jeunesse - communication

Communication :

- Accueil des nouveaux habitants prévu le 21 mai.
- Des réunions de quartiers pour présenter la mise en place des conteneurs semi-enterrés vont être programmées.
- Rappel des commémorations qui auront lieu le 8 mai et 14 juillet et qui seront suivies du verre de l’amitié. Elles permettront de renouer du lien avec les Crozatis.
- Des sondages sur différentes thématiques vont être lancés.
- Un panneau numérique pour l’affichage légal sera disposé à l’extérieur de l’accueil.
- Une communication sur le chalet du Bévy est prévue en vue de la visite sur place au printemps par un architecte
- Le Crozet contact vient d’être distribué dans les boîtes aux lettres. Mme la Maire remercie tous les distributeurs pour leur temps consacré à cette tâche.

Mme Reboul Salze fait part qu’il est intéressant de faire rédiger des articles par les habitants, ceci permet de les impliquer dans la vie locale.

INFORMATIONS DIVERSES

Mme la Maire fait part de la fermeture soudaine de la boulangerie. La mairie n’ayant été prévenue officiellement par l’actuel gestionnaire, il est espéré qu’un repreneur puisse reprendre l’affaire très prochainement.

Le 9 avril aura lieu le concours Graine de lecteur à la bibliothèque.

La journée nettoyage de la commune est prévue le samedi 7 mai.

La Cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30.

Prochain conseil le 03 mai 2022